

Réunion du Conseil départemental du 23 juin 2025

Compte financier unique 2024

**Discours introductif de Christelle HIVER
Présidente du Conseil départemental de la Somme**

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Sénateur,

Madame la Députée Européenne,

Mesdames, Messieurs les Vice-présidents,

Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, *chers collègues*,

Messieurs les anciens Conseillers et Conseillers départementaux honoraires,

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, nous nous retrouvons en séance publique pour entamer cette session qui sera essentiellement consacrée à l'examen du Compte financier unique 2024 (le CFU) de notre collectivité, ainsi qu'au débat et au vote de plusieurs autres décisions importantes.

La session de juin comprend habituellement le budget supplémentaire.

Ce ne sera pas le cas cette année et le budget supplémentaire 2025 sera présenté à la session du 1^{er} décembre prochain.

Ce choix est motivé par deux raisons : la première technique, la seconde symbolique.

Technique car, quel aurait été le sens du vote d'un budget supplémentaire alors que nous avons approuvé le budget primitif 2025 les 30 mars et 1^{ers} avrils derniers ?

Symbolique car, en proposant au débat et au vote le BS 2025 en décembre, je veux affirmer clairement aujourd'hui que le BS 2025 ne devra pas être

l'occasion de rajouter des dépenses supplémentaires tant le budget primitif a été difficile à construire au regard des dépenses supplémentaires imposées par l'Etat et des recettes en baisse. Un budget supplémentaire qui dépasserait de simples ajustements techniques gagerait en effet la santé financière de notre collectivité.

Ce Budget Supplémentaire 2025 sera donc l'équivalent d'une décision modificative d'ajustement qui devra s'équilibrer en dépenses et en recettes sans ponction sur le résultat 2024 que nous reprendrons lors de cette session du 1^{er} décembre.

Cette évocation du résultat 2024 me permet de faire une transition et de revenir au sujet principal de cette session : l'examen du Compte Financier Unique 2024.

Le résultat cumulé net après affectation de l'exercice 2024 est de 94 859 035,35 €, pour être très précise. Je peux vous dire qu'il ferait rêver plus d'un Département. Il n'en demeure pas moins qu'il est en trompe l'œil et qu'il cache une autre vérité.

Nous aurons prélevé sur le résultat net cumulé de 2023 près de 25,2 M€ malgré un emprunt de 21 M€ réalisé en 2024 qui aura permis de stabiliser notre dette à 219 M€.

Ce prélèvement s'explique par :

- Une baisse sans précédent de nos recettes réelles de fonctionnement ; sans précédent par l'ampleur de cette baisse (-1,5 M€) mais aussi tout simplement car c'est une première pour le Département, en tout cas aussi loin que l'on ait pu rechercher dans nos archives !
- Un niveau d'investissement jamais connu de 122,8 M€
- Mais aussi, par la poursuite de la croissance de nos dépenses de fonctionnement de +16,8 M€. Cette augmentation, nous l'avons consacrée principalement :
 - o A l'enfance avec +7,1 M€ et j'y reviendrai plus tard ;

- Nous l'avons consacré également pour le pilotage et la gestion des ressources avec + 2,4 M€, principalement dus à l'augmentation des dépenses de ressources humaines, augmentation principalement due à des mesures gouvernementales sans compensation
- Pour l'autonomie également, en raison d'une hausse de l'APA et de la PCH avec + 3,1 M€
- Et enfin pour les collèges avec + 1,5 M€

Cette situation de baisse des recettes et d'augmentation des dépenses de fonctionnement a eu pour conséquence une baisse de nos épargnes nous conduisant à un taux d'épargne brute de 7,5 %.

Je me permets de rappeler, chers collègues, que le seuil d'alerte pour les Départements est fixé au niveau de 7,5 %, c'est-à-dire notre niveau aujourd'hui.

Cela m'amène à plusieurs réflexions :

- Avons-nous mal géré ? la réponse est clairement non.
- Aurions-nous pu faire différemment ? c'est toujours possible ... mais notre majorité ne regrette rien !

En effet, on pourrait nous dire que nous aurions dû couper dans nos dépenses en cours d'année mais couper quoi ? Dans nos dépenses dans le domaine de la protection de l'enfance ?

La grève de professionnels de la protection de l'enfance le 28 mai dernier a pu nous rappeler, s'il le fallait, la tension réelle qui se poursuit dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance.

Même si nous constatons ces derniers mois une légère baisse du nombre d'enfants confiés, il n'en demeure pas moins que nos dispositifs, que nous avons sans cesse adaptés pour répondre aux besoins, demeurent en extrême tension.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux professionnels, à nos équipes bien sûr, mais aussi à nos opérateurs-partenaires, qui assurent leurs missions avec engagement, dans ce contexte difficile, qui n'est pas purement samarien mais national.

Aussi je compte beaucoup sur la Mission d'Information et d'Evaluation sur la protection de l'enfance dont les membres ont déjà réalisé plus de 50 heures d'auditions et de visites. Je sais combien cette mission peut impacter certains d'entre vous tant sur le plan professionnel que sur le plan des émotions.

Je tiens donc ici à les remercier sincèrement pour leur investissement et leur dire au combien l'assemblée départementale compte sur eux pour que nous puissions aboutir à des propositions concrètes à même de nous faire progresser.

Le sujet étant tellement complexe, je vous informe que nous avons collectivement souhaité, poursuivre les auditions jusqu'à l'été avant de se lancer dans la rédaction du rapport qui sera communiqué à l'automne.

Revenons-en maintenant au CFU 2024.

Durant l'année 2024, aurions-nous dû couper dans les autres dépenses de solidarité ? que ce soit l'APA ou la PCH ? Notre population vieillit et nous l'accompagnons. Notre société devient de plus en plus inclusive et voit son nombre de personnes handicapées reconnues augmenter. Là encore il nous faut assumer l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Je pourrais poursuivre dans cette démonstration mais vous l'aurez compris, je ne pense pas que ce soit utile, d'autant plus que le budget 2024 avait été voté sans vote contre.

Les efforts, nous avons dû en faire au budget primitif 2025 après avoir pris le temps de la réflexion, de mesurer les impacts de nos décisions et de les

partager avec nos partenaires.

Alors où est le problème, pour 2024 ? c'est principalement celui des recettes.

Si les dotations d'Etat peuvent être considérées comme globalement stables, ce n'est pas le cas des Droits de Mutation à Titre Onéreux, appelés aussi communément les frais de notaire, qui ont diminué de 5 M€ pour atteindre 59,2 M€.

Les fractions de TVA perçues en 2024, quant à elles, ont été moins dynamiques que les montants prévisionnels notifiés en mars 2024. Ainsi, de CFU à CFU, le montant encaissé au titre de ces fractions est quasi stable mais l'écart est de - 8 ,9 M€ entre la notification prévisionnelle et le montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

Rappelons que ces deux recettes conjoncturelles (DMTO et la TVA) représentent plus de 36% du panier de nos recettes.

Parallèlement, les dépenses sociales évoluent de manière structurelle et contracyclique par rapport à l'économie et représentent 63% de nos dépenses de fonctionnement.

Je mentionnerai également une alerte sur la taxe d'aménagement qui a diminué de 47 %. On peut penser et espérer que cette baisse est liée au changement du mode de gestion repris par la DGFIP depuis 2022 avec un changement des modalités de perception.

Gageons que l'Etat saura redresser cette situation et que nous récupérerons les recettes qui auraient dû être perçues même si le niveau attendu, du fait du marché, était tout de même attendu en légère baisse.

La seule bonne nouvelle dans ce marasme économique, c'est la Taxe Spéciale

sur les Conventions d'Assurance qui a augmenté significativement de +7,34 M€, sans que l'on ne puisse réellement l'expliquer.

Tels sont les éléments saillants que je souhaitais préciser en introduction de cette session sur notre CFU 2024.

Cette session sera également l'occasion de prendre acte des rapports d'activités 2024 de nos services, riches en actions et de celui du médiateur départemental. Je profite de ce moment pour remercier l'ensemble de l'administration départementale, à nos côtés pour porter la mise en œuvre des actions que nous décidons et qui portent haut les valeurs du service public.

Aujourd'hui sera aussi le jour d'une délibération symbolique sur la revalorisation du RSA : celle de dire NON aux décisions unilatérales de l'Etat sans concertation avec les Départements.

Mercredi dernier était le 18 juin, jour de célébration de l'appel du Général de Gaulle en 1940, symbole de refus de l'oppression, symbole de courage et d'appel à la résistance.

En cette année 2025, le 18 juin, c'est pour les Départements de France le jour du dépassement, celui à compter duquel l'ensemble des prestations comme le RSA, qui relèvent de la solidarité nationale, reposent financièrement entièrement sur les Départements.

Nous ne pouvons pas continuer comme cela ! Si nous sommes prêts à assumer notre rôle de chef de file des solidarités sociales et territoriales, il nous faut encore en avoir les moyens financiers !

Il n'est plus possible que l'Etat prenne des décisions descendantes sans concertation alors même qu'il n'est pas le payeur. Je crois plus que jamais à l'adage « qui décide, paie ».

Rappelons sur ce principe qu'en 2020, le groupe de travail sénatorial sur la

décentralisation, avec l'ensemble des groupes politiques, a rendu publiques 50 propositions pour le plein exercice des libertés locales et suggérait dès la deuxième d'inscrire le principe du « qui décide, paie » dans la constitution ! Je ne peux, Monsieur le Sénateur, cher Laurent, qu'y souscrire.

Aux 4 coins de notre pays, les départements ont communiqué sur ce 18 juin jour de dépassement car il faut que la population ait conscience de cette asphyxie des départements orchestrée par un Etat qui fait ses courses avec le portefeuille départemental.

Cette session sera aussi l'occasion d'examiner notre nouveau projet de schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2025-2034. Car si j'ai pu vous évoquer le 18 juin pour le jour du dépassement des Départements en matière de financement des prestations sociales, s'agissant de la consommation de nos ressources naturelles, le jour du dépassement en France, c'est cette année le 18 avril, soit 2 mois plus tôt.

Il est de notre responsabilité d'être pro-actif dans la préservation de notre biodiversité et de nos ressources naturelles.

C'est pourquoi, après une concertation menée avec l'ensemble des acteurs qui nous accompagnent dans ces thématiques, j'ai, avec le Vice-président Franck BEAUVARLET, souhaité vous présenter un schéma ambitieux de 47 M€ autour de 3 axes :

- préserver la biodiversité et les espaces naturels
- Valoriser les services rendus par la biodiversité
- Impliquer tous les acteurs et la population

Ce schéma permettra de développer plus encore notre politique ENS avec de nouveaux sites et la mise en place d'une nouvelle politique d'éducation à l'environnement, que ce soit pour le grand public ou les collégiens.

Nous nous devons de sensibiliser et d'éduquer les jeunes et la population à ces enjeux de préservation. Plus nous comprenons la nature, plus nous

l'admirons et plus nous la respectons.

Le corollaire de cette ambition, c'est le relèvement du taux de la taxe d'aménagement de 2,3 à 2,5 % que je vous proposerai de voter tout à l'heure. Cette taxe affectée, payée en une seule fois lors de travaux nécessitant une autorisation d'urbanisme, permet la mise en œuvre d'actions de préservation comme une forme de mesure compensatoire environnementale.

Cette augmentation nous est indispensable si nous voulons être ambitieux, volonté que j'imagine, nous partageons collectivement.

Parmi les autres sujets que nous verrons aujourd'hui, j'attire votre attention sur la délibération concernant les ressources humaines où 13 postes en contrat de projet financés par l'Etat seront créés dans le cadre de la mise en œuvre de la loi plein emploi, pour une meilleure mobilisation des bénéficiaires du RSA. Même si la convention 2025-2027 sera proposée au vote en septembre, je peux d'ores et déjà vous dire que Monsieur le Préfet a reçu la notification de l'enveloppe 2025 d'un montant de 2 287 763 €.

Cette enveloppe permettra également le recrutement de 13 postes à France Travail et 5 postes au niveau de nos partenaires.

Ces moyens humains supplémentaires permettront ainsi au total de réaliser 6 000 accompagnements intensifs de bénéficiaires du RSA soit le double de ce que nous avons imaginé sans moyens supplémentaires.

En ce qui nous concerne, il me semblait important, d'ores et déjà, de vous proposer la création de ces 13 postes, car cela nous permettra de lancer les recrutements dès maintenant et d'espérer les pourvoir rapidement en captant éventuellement les jeunes diplômés de l'année.

Pour étouffer les critiques qui pourraient survenir, critiques par lesquelles ce ne serait pas assez, qu'au regard des moyens déployés sur les deux expérimentations en cours, il aurait fallu obtenir plus.

Le cadre qui nous est imposé par le niveau national ne nous permet pas d'obtenir plus. A défaut de pouvoir négocier, je pense qu'il faut faire avec ce que l'on nous octroie et que ces 31 postes au global nous permettront de soulager les agents mobilisés sur ces missions et d'amplifier l'action de mobilisation et d'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA dans l'esprit de la loi Plein emploi.

Un autre sujet important sera abordé lors de cette session : celui des tarifs de la restauration des collégiens.

Nous ne ferons pas ici de démagogie.

Si nous voulons poursuivre le développement des circuits de proximité et permettre à nos agriculteurs de bénéficier de nos achats,

Si nous voulons que nos chefs de cuisine puissent continuer de préparer des repas qualitatifs pour nos collégiens,

Il nous faut adapter les tarifs de la restauration scolaire qui, rappelons-le, n'avaient pas augmenté depuis 2009 alors que tout le monde peut constater dans son caddie l'inflation des coûts de l'alimentaire.

Vous souvenez-vous du prix de la baguette de pain en 2009 ?

Son prix moyen était de 0,80 € quand aujourd'hui il se situe autour de 1 €, soit 20 % d'augmentation.

C'est pourquoi nous proposerons une augmentation de +0,25 € par repas qui passera ainsi de 3,10 à 3,35 € soit +3,60 € par mois de restauration scolaire.

Pour les enfants boursiers, nous avons fait le choix de limiter les conséquences de la hausse que nous avons subie des prix alimentaires à + 0,10 € soit un tarif de repas qui passera de 2,70 € à 2,80 €. Cela représentera un effort de +1,40 € par mois. N'oublions pas qu'en cas de difficultés pour une famille, il y aura toujours le « fonds social cantine » qui n'est pas jusqu'alors complètement mobilisé.

Si ces hausses peuvent paraître conséquentes, rappelons qu'elles sont très

nettement en dessous de l'inflation constatée et qu'une enquête menée en 2024 par la mission Inspection générale de l'administration sur le prix de revient des repas chiffre le prix global de revient d'un repas à 9,95 € pour la collectivité. Ce chiffre était de 7,43 € en 2017.

C'est pourquoi, nous avons également décidé de revoir la politique tarifaire en faveur des élèves d'élémentaires qui déjeunent dans un collège. Cela concerne aujourd'hui 7 écoles qui déjeunent dans 6 collèges pour 41 440 repas et qui sont aujourd'hui indirectement subventionnés par le Département alors même que la restauration scolaire des élémentaires n'est pas de notre compétence.

Je vous proposerai donc de fixer un tarif à 7 € qui tient compte du prix de revient, mais aussi des ajustements nécessaires et du bénéfice de la mutualisation que nous avons souhaité.

Pour illustrer mon propos, je citerai 3 points concrets :

- Les recommandations pour les élémentaires sont des portions 20 % inférieures en grammage, nous en avons donc tenu compte ;
- Le service parfois à table des élémentaires demande du personnel supplémentaire mis à disposition par la commune ou l'EPCI compétent, nous en avons aussi tenu compte ;
- Et enfin, nous avons souhaité que ces mutualisations, qui pourraient être amenées à se développer, soient bénéfiques pour tout le monde et nous avons donc choisi, lorsqu'il n'y a pas de travaux à réaliser, de ne pas impacter le prix du repas de l'amortissement du bâti.

De plus chers collègues, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse, sur le volet agriculture, avant de continuer mon propos, et après en avoir échangé avec Emmanuel Noiret et Pascal Bohin je souhaite vous faire part de mon choix de confier pleinement la compétence « agriculture » à Emmanuel Noiret. Cette décision a été prise en reconnaissance de ses compétences et de son expertise

dans ce domaine.

J'ai rapidement évoqué les grands dossiers qui seront abordés ce jour. Il y en a bien évidemment d'autres tout aussi importants pour notre territoire comme :

- >L'approbation de deux subventions exceptionnelles pour les stations SNSM du Crotoy ou de Cayeux ;
- La fixation du montant de la redevance d'occupation pour le futur concessionnaire du désensablement du bassin de chasse du Crotoy, car oui, ce dossier avance bien avec la première phase de sélection des candidatures qui est en cours ;
- Il y aura également, une demande d'allongement de 3 ans de l'Agenda d'Accessibilité Programmé, un programme de travaux qui mobilisera au minimum 15 M€ ;
- Mais aussi l'ajustement de la politique d'accompagnement des Ambassadeurs sportifs samariens qui prévalait pour les JOP 2024 et qui va permettre de continuer à accompagner les espoirs sportifs samariens, nos futurs grands champions
- Et enfin l'aboutissement du budget participatif sur le thème de la transition écologique qui a connu une très belle dynamique.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je clos ici mes propos introductifs et vous remercie de votre attention.